

Health Professions Appeal
and Review Board

Health Services Appeal and
Review Board

Ontario Hepatitis C
Assistance Plan
Review Committee

Commission d'appel et de révision des
professions de la santé

Commission d'appel et de révision des
services de santé

Comité de révision pour le Programme
ontarien d'aide aux victimes de
l'hépatite C



RAPPORT ANNUEL

2013-2014

151 Bloor Street West, 9th Floor
Toronto, Ontario M5S 1S4

Tel/Téléphone 416-327-8512
Toll free/Sans frais 1-866-282-2179
TTY/ATS 416-326-7TTY(889)
TTY Toll free/ATS sans frais 1-877-301 200TTY(889)
Facsimile/Télécopieur 416-327-8524

151, rue Bloor Ouest, 9^e étage
Toronto (Ontario) M5S 1S4

**Health Professions Appeal
and Review Board**

**Commission d'appel et de révision des
professions de la santé**

**Health Services Appeal and
Review Board**

**Commission d'appel et de révision des
services de santé**

**Ontario Hepatitis C
Assistance Plan
Review Committee**

**Comité de révision pour le Programme
ontarien d'aide aux victimes de
l'hépatite C**



Le 30 juin 2014

L'honorable D^r Eric Hoskins
Ministre de la Santé et des Soins de longue durée
Bureau du ministre
Édifce Hepburn, 10^e étage
80, rue Grosvenor
Toronto (Ontario) M7A 2C4

OBJET : Rapport annuel de la Commission d'appel et de révision des professions de la santé, de la Commission d'appel et de révision des services de santé et du Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C

Monsieur le Ministre,

Au nom des commissions d'appel et de révision des professions de la santé et des services de santé et du Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C, j'ai le plaisir de présenter notre rapport annuel pour l'exercice 2013-2014.

Les commissions et le comité précités maintiennent leur engagement à l'égard des initiatives définies dans le présent rapport et ont à cœur d'assurer l'excellence des services fournis à la population de l'Ontario.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in blue ink, reading 'Janice Vauthier'.

Janice Vauthier
Présidente
Commission d'appel et de révision des professions de la santé
Commission d'appel et de révision des services de santé
Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C

c. : Sara van der Vliet
Directrice générale des opérations, Secrétariat des conseils de santé
Registrature, commissions d'appel et de révision des professions de la santé et des services de santé et
Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C

**Health Professions Appeal
and Review Board**

**Commission d'appel et de révision des
professions de la santé**

**Health Services Appeal and
Review Board**

**Commission d'appel et de révision des
services de santé**

**Ontario Hepatitis C
Assistance Plan
Review Committee**

**Comité de révision pour le Programme
ontarien d'aide aux victimes de
l'hépatite C**



Le 11 juin 2014

Janice Vauthier
Présidente

Commissions d'appel et de révision des professions de la santé et des services de santé
Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C
151, rue Bloor Ouest, 9^e étage
Toronto (Ontario) M5S 1S4

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous présenter notre rapport annuel au nom du Secrétariat des conseils de santé (le « Secrétariat »). Ce dernier fournit des services de soutien complets sur le plan de l'administration, des affaires, des finances et de la gestion des cas à la Commission d'appel et de révision des professions de la santé, à la Commission d'appel et de révision des services de santé et au Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C (les « conseils de santé »). En outre, il fournit des services de soutien semblables à d'autres tribunaux décisionnels et assure des fonctions de traitement des paiements pour des services de santé.

Au cours du dernier exercice, le Secrétariat a continué à travailler pour fournir un service à la clientèle de grande qualité aux parties aux instances des conseils de santé. Dans le souci de traiter les dossiers dans les meilleurs délais, plus de 80 pour cent des demandes reçues par les conseils de santé sont désormais résolues en l'espace de moins d'un an. L'amélioration continue des pratiques et des procédures de concert avec les efforts de collaboration déployés par le personnel et les membres pour optimiser les avantages des communications électroniques ont non seulement amélioré la prestation des services, mais également rehaussé l'efficacité.

À l'instar des exercices précédents, les fonds versés au Secrétariat sont prélevés à même le Trésor. Toutes les dépenses ne sont pas détaillées, car elles se rapportent expressément aux organismes secondés par le Secrétariat. Vous constaterez que certaines dépenses, comme les dépenses liées aux salaires et aux installations, ne figurent pas dans les données financières de la page 17 et des pages 22 et 23. Il serait arbitraire de déterminer la part des coûts qui devrait être attribuée aux commissions d'appel et de révision des professions de la santé et des services de santé ou au Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C. Ces coûts partagés sont inclus dans le cycle de planification financière du Secrétariat et présentés au ministère.

Les dépenses directement liées aux conseils de santé ont diminué au cours des deux derniers exercices. Cette baisse des coûts est attribuable aux économies réalisées grâce à l'expérience du personnel et des membres, ainsi qu'à la simplification des procédures et à une utilisation plus stratégique de la technologie pour appuyer les activités liées à la gestion de cas. Les contraintes financières attribuables aux activités des conseils de santé demeurent essentiellement associées à une augmentation de 100 pour cent des indemnités journalières des membres de ceux-ci entre 2006 et 2009, sans hausse correspondante du financement de base du Secrétariat. Le Secrétariat continue de travailler avec les conseils de santé et leurs membres en vue d'exercer un contrôle rigoureux pour réduire au minimum les dépenses, tout en facilitant l'accès à la justice.

**Health Professions Appeal
and Review Board**

**Commission d'appel et de révision des
professions de la santé**

**Health Services Appeal and
Review Board**

**Commission d'appel et de révision des
services de santé**

**Ontario Hepatitis C
Assistance Plan
Review Committee**

**Comité de révision pour le Programme
ontarien d'aide aux victimes de
l'hépatite C**



J'espère que ces renseignements vous seront utiles. Je me réjouis d'accomplir ma mission à titre de responsable des services de soutien aux commissions d'appel et de révision des professions de la santé et des services de santé et au Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sara van der Vliet'.

Sara van der Vliet

Directrice générale des opérations, Secrétariat des conseils de santé

Registrateure, commissions d'appel et de révision des professions de la santé et des services de santé et Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C

TABLE DES MATIÈRES

A.	Message de la présidente	Page 1
B.	Mandats des conseils - Commission d'appel et de révision des professions de la santé - Commission d'appel et de révision des services de santé - Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C	Page 2 Page 4 Page 5
C.	Réalisations des conseils	Page 6
D.	Activités de la Commission d'appel et de révision des professions de la santé - Résultats d'exploitation - Résultats financiers	Page 9 Page 17
E.	Activités de la Commission d'appel et de révision des services de santé - Résultats d'exploitation - Résultats financiers	Page 18 Page 22
F.	Activités du Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C - Résultats d'exploitation - Résultats financiers	Page 23 Page 23
G.	Activités combinées des conseils de santé	Page 24
H.	Membres - Commission d'appel et de révision des professions de la santé - Commission d'appel et de révision des services de santé - Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C	Page 25 Page 26 Page 28
I.	Personnel du Secrétariat des conseils de santé	Page 28

A. MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

En tant que présidente des conseils de santé (commissions d'appel et de révision des professions de la santé et des services de santé et Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C), j'ai le plaisir de vous faire rapport sur les activités des conseils de santé pour l'exercice 2013-2014.



Le présent rapport fait état de plusieurs réalisations, mais j'aimerais porter l'attention des lecteurs plus particulièrement sur celles qui touchent quatre secteurs : les services en français, la prestation des services, la responsabilité financière et la gouvernance.

1. **Services en français** : Les parties ont un accès égal aux conseils de santé dans la langue de leur choix.
2. **Prestation des services** : Selon notre engagement à l'égard de la réduction du temps de traitement des dossiers, plus de 80 pour cent des questions ont été résolues en moins d'un an malgré leur nombre et leur complexité accrus.
3. **Responsabilité financière** : Bien que le volume d'activités liées à la Commission d'appel et de révision des professions de la santé (CARPS) et à la Commission d'appel et de révision des services de santé (CARSS), notamment les prises en charge, les conférences préparatoires et les audiences ou examens, soit plus important qu'il ne l'était il y a cinq ans, les coûts associés aux paiements versés aux membres ont diminué de 34 pour cent. De plus, les coûts de fonctionnement des deux commissions ont diminué de 14 pour cent par rapport à ceux de l'exercice financier 2012-2013. Ces résultats continuent d'être attribuables à la compétence et à l'expérience des membres, à l'optimisation des ressources des membres régionaux et à l'attention accordée à l'efficacité dans la gestion des cas et aux séances de formation et d'éducation des membres.
4. **Gouvernance** : Le Comité provisoire de vérification des honoraires de médecins créé en vertu de l'article 7.1 de la *Loi de 1998 sur les commissions d'appel et de révision du ministère de la Santé et des Soins de longue durée* a été dissous après avoir exécuté son mandat provisoire.

Les réalisations des conseils de santé soulignées dans le rapport de cette année mettent en lumière le dévouement, l'engagement et le professionnalisme des membres des conseils de santé et du personnel du Secrétariat. Les membres siégeant aux conseils de santé représentent un échantillon de la population de l'Ontario, se consacrent à servir celle-ci et à assumer les responsabilités législatives des conseils de santé.

Je suis fière de travailler avec une équipe si merveilleuse. Nous serons ravis de poursuivre notre démarche au service de la population en 2014.

Janice Vauthier
Présidente
Commission d'appel et de révision des professions de la santé
Commission d'appel et de révision des services de santé
Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C

B. MANDATS DES CONSEILS DE SANTÉ

COMMISSION D'APPEL ET DE RÉVISION DES PROFESSIONS DE LA SANTÉ

La Commission d'appel et de révision des professions de la santé (CARPS) est un tribunal décisionnel autonome créé en vertu de la *Loi de 1998 sur les commissions d'appel et de révision du ministère de la Santé et des Soins de longue durée*¹. Elle se charge de superviser les professions de la santé réglementées de l'Ontario.

La CARPS est formée de membres du public qui sont nommés par le gouvernement de l'Ontario et qui ne peuvent ni être membres ni avoir déjà été membres d'un ordre régissant des professions de la santé réglementées.

En vertu de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* et de la *Loi sur les vétérinaires*, la Commission fonctionne comme un tribunal juridictionnel et réglementaire quasi judiciaire. Son domaine de compétence concerne les activités de réglementation des 27 ordres qui régissent les 29 professions de santé humaine et vétérinaire réglementées, ainsi que les décisions relatives aux privilèges rendues par les conseils de santé de 155 hôpitaux publics. La Commission entend également les appels des décisions des comités d'agrément pour les pharmacies et les cabinets de vétérinaires.

Professions de la santé réglementées	
Audiologiste	Sage-femme
Acupuncteur et acupuntrice	Naturopathe*
Podologue	Infirmier et infirmière
Chiropraticien et chiropraticienne	Ergothérapeute
Hygiéniste dentaire	Opticien et opticienne
Technologue dentaire	Optométriste
Dentiste	Pharmacien et pharmacienne
Denturologue	Physiothérapeute
Diététiste	Psychologue
Homéopathe*	Psychothérapeute*
Kinésiologue	Thérapeute respiratoire
Massothérapeute	Orthophoniste
Technologiste de laboratoire médical	Praticien et praticienne en médecine traditionnelle chinoise
Technologue en radiation médicale	Vétérinaire
Médecin	

* Conseils transitoires régis par la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*. Les procédures d'appel auprès de la CARPS concernant ces ordres entreront en vigueur lorsque la structure finale des comités et les processus d'inscription de ces professions seront mis en place.

La CARPS tient des audiences, mène des examens, rend des décisions et des ordonnances et formule des recommandations relativement à ce qui suit :

- les décisions prises par le comité des enquêtes, des plaintes et des rapports des ordres régissant les professions de la santé autoréglémentées de l'Ontario;
- les décisions prises par le comité des plaintes de l'Ordre des vétérinaires de l'Ontario;

¹ Lois de l'Ontario, 1998, chap. 18

- les demandes d'inscription de professionnels qui ont été refusées ou restreintes par le comité de l'inscription des ordres;
- les droits hospitaliers des médecins en vertu de la *Loi sur les hôpitaux publics*;
- l'agrément des cabinets de vétérinaires et des établissements pharmaceutiques.

Elle peut en outre mener une enquête ou prendre une décision concernant la validité constitutionnelle d'une disposition légale ou réglementaire.

La majorité du travail effectué par la CARPS porte sur les appels des décisions prises par le comité des enquêtes, des plaintes et des rapports des ordres des professions autoréglementées en Ontario en vertu de la *Loi sur les professions de la santé réglementées* et par le comité des plaintes de l'Ordre des vétérinaires de l'Ontario aux termes de la *Loi sur les vétérinaires*. Conformément à ces lois, la CARPS a le pouvoir :

- i) de confirmer ou d'annuler, en totalité ou en partie, les décisions du comité;
- ii) de soumettre des recommandations au comité;
- iii) de demander au comité de prendre d'autres mesures.

De plus, la CARPS mène des examens ou tient des audiences relativement aux demandes d'inscription des professionnels de la santé ou d'agrément d'établissements pharmaceutiques et de cabinets de vétérinaires. La CARPS détient les pouvoirs suivants :

- i) confirmer les ordonnances ou les décisions proposées du comité de l'inscription;
- ii) demander à l'ordre de délivrer un certificat d'inscription ou un permis d'exercer au requérant, si cette personne réussit les examens ou suit la formation exigés par le comité de l'inscription;
- iii) demander à l'ordre de délivrer au requérant un certificat d'inscription ou un permis d'exercer, assorti des conditions ou restrictions qu'elle juge appropriées, si le requérant est admissible à l'inscription et si le comité de l'inscription a exercé ses pouvoirs de manière inappropriée;
- iv) renvoyer le cas au comité de l'inscription, avec les recommandations utiles.

La CARPS entend les appels relatifs aux décisions portant sur les privilèges d'exercice des conseils de 155 hôpitaux publics. En vertu de la *Loi sur les hôpitaux publics*, la CARPS a le pouvoir :

- i) de confirmer la décision;
- ii) d'amener le conseil hospitalier, la personne ou l'organisme à l'origine d'une décision à prendre les mesures qu'elle dicte;
- iii) de substituer son opinion à celle du conseil hospitalier, de la personne ou de l'organisme à l'origine de la décision.

Vous trouverez la liste des lois en vertu desquelles la CARPS est habilitée à exercer ses compétences à l'adresse suivante : www.hparb.on.ca. Les règlements pris en application de ces lois qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur les démarches effectuées auprès de la CARPS peuvent, pour leur part, être consultés à l'adresse suivante : www.e-laws.gov.on.ca.

COMMISSION D'APPEL ET DE RÉVISION DES SERVICES DE SANTÉ

La Commission d'appel et de révision des services de santé (CARSS) est un tribunal décisionnel autonome créé en vertu de la *Loi de 1998 sur les commissions d'appel et de révision du ministère de la Santé et des Soins de longue durée*². Elle entend les différends qui découlent de lois liées à la santé et rend des décisions à cet égard.

La CARSS est formée de membres du public qui sont nommés par le gouvernement de l'Ontario, et dont seulement trois membres siégeant à la Commission peuvent être membres de l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario.

Même si la majorité du travail effectué par la CARSS est régi par la *Loi sur l'assurance-santé*, celle-ci a pour mandat de tenir des audiences et de mener des examens en vertu de douze lois différentes, lesquelles sont énumérées ci-dessous :

Lois qui confèrent des pouvoirs à la CARSS		
<i>Loi sur les ambulances</i>	<i>Loi sur l'assurance-santé</i>	<i>Loi sur les établissements de santé autonomes</i>
<i>Loi sur l'engagement d'assurer l'avenir de l'assurance-santé</i>	<i>Loi sur la protection et la promotion de la santé</i>	<i>Loi autorisant des laboratoires médicaux et des centres de prélèvement</i>
<i>Loi sur la protection contre les rayons X</i>	<i>Loi sur les services de soins à domicile et les services communautaires</i>	<i>Loi sur les foyers de soins de longue durée</i>
<i>Loi sur les arrêtés extraordinaires relatifs aux établissements de santé</i>	<i>Loi sur l'immunisation des élèves</i>	<i>Loi sur les hôpitaux privés</i>

La CARSS tient des audiences, mène des examens, rend des décisions et des ordonnances et formule des recommandations relativement à ce qui suit :

- les décisions du directeur général du Régime d'assurance-santé de l'Ontario concernant l'admissibilité et les paiements ainsi que les factures des praticiens;
- les services de placement communautaires en ce qui a trait à l'admissibilité pour un placement dans un établissement de soins de longue durée;
- les fournisseurs de services communautaires de soins de longue durée quant à la gamme et à la portée des services fournis;
- le ministre et les fonctionnaires du ministère à l'égard de la délivrance de permis à des établissements de santé et de l'observation des programmes obligatoires par les conseils de santé municipaux;
- les responsables de la santé publique relativement aux risques pour la santé des collectivités et aux maladies transmissibles.

La CARSS n'est pas habilitée à mener une enquête ni à prendre une décision concernant la validité constitutionnelle d'une disposition légale ou réglementaire. Cependant, les tribunaux ont précisé que la CARSS devait appliquer les « valeurs de la Charte » dans l'interprétation des dispositions législatives.

Les pouvoirs que détient la CARSS ne sont pas les mêmes pour les douze lois en vertu desquelles elle a un mandat d'appel et de révision. La majorité du travail effectué par la CARSS est régie par la *Loi sur l'assurance-santé*. En vertu de cette loi, la CARSS a le pouvoir de faire ce qui suit :

² Lois de l'Ontario, 1998, chap. 18

- i) confirmer ou infirmer la décision;
- ii) amener le directeur général à prendre des mesures qu'elle considère comme essentielles;
- iii) substituer son opinion à celle du directeur général.

Vous trouverez la liste des lois en vertu desquelles la CARSS est habilitée à exercer ses compétences à l'adresse suivante : www.hsarb.on.ca. Les règlements pris en application de ces lois qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur les démarches effectuées auprès de la CARSS peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.e-laws.gov.on.ca.

COMITÉ DE RÉVISION POUR LE PROGRAMME ONTARIEN D'AIDE AUX VICTIMES DE L'HÉPATITE C

Le Conseil de gestion du gouvernement a créé le Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C (le « Comité de révision ») le 1^{er} mars 1999. Le Comité de révision est un tribunal administratif autonome qui fonctionne sans lien de dépendance vis-à-vis du ministère de la Santé et des Soins de longue durée et du Bureau du Programme. Le Comité de révision, qui réunit des membres nommés par le ministre, examine les décisions de l'évaluateur concernant l'admissibilité aux indemnités offertes dans le cadre du Programme.

Les citoyens peuvent faire appel au Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C par l'intermédiaire du ministère de la Santé afin d'obtenir une aide financière si, avant le 1^{er} janvier 1986 ou entre le 2 juillet 1990 et le 28 septembre 1998 :

- ils ont contracté le virus de l'hépatite C (VHC) par le biais du système d'approvisionnement sanguin de l'Ontario;
- ils ont contracté l'infection au VHC de leur conjoint ou conjointe, de leur partenaire ou de leur mère, qui a contracté le VHC par le biais du système d'approvisionnement sanguin de l'Ontario;
- ils représentent la succession d'une personne qui avait contracté le VHC par le biais du système d'approvisionnement sanguin de l'Ontario, au cours de la période visée par le Programme ontarien.

Les personnes qui demandent l'aide du Programme, si elles ne sont pas satisfaites de la décision du Bureau du Programme, peuvent faire examiner cette décision par le Comité de révision. Celui-ci examine la demande initiale et la décision du Bureau du Programme, puis détermine si le demandeur a droit à l'indemnité précisée dans le cadre du Programme. Le Comité de révision peut, soit confirmer, soit infirmer la décision initiale prise par l'évaluateur dans le cadre du Programme. Les délibérations se déroulent à huis clos et les décisions sont confidentielles.

Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à consulter le site Web du ministère de la Santé au www.health.gov.on.ca, sous l'onglet Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C.

C. RÉALISATIONS DES CONSEILS

Tout au long de la période visée par le présent rapport annuel, les conseils de santé (commissions d'appel et de révision des professions de la santé et des services de santé et Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C) ont enregistré des réussites dans plusieurs secteurs, ce qui a permis d'améliorer la prestation des services à la population ontarienne. Dans le cadre de leurs attributions et de leur mandat, nous soulignons les réalisations suivantes.

- **Accès à la justice :**
 - Selon l'engagement des conseils de santé d'offrir un accès égal aux parties qui choisissent d'utiliser le français, celles-ci sont informées de leur droit de procéder en français, en anglais ou de façon bilingue au cours des audiences ou des examens. Le personnel francophone du Secrétariat des conseils de santé et les comités d'audience francophones offrent des services à l'appui de toutes les demandes d'audience en français ou bilingue. Au 31 mars 2014, les procédures menées en français ou de façon bilingue devant les conseils représentaient moins de 5 pour cent de leurs dossiers actifs. Dans les cas où les parties ont demandé de procéder en français ou de façon bilingue, elles ont reçu tous les services et documents en anglais et en français. Les conseils de santé s'efforcent d'afficher l'ensemble des décisions et des sommaires des décisions-clé en français sur le site de CanLII. Ces actions des conseils permettent aux parties d'avoir un accès égal aux services dans la langue officielle de leur choix et nous aident à tenir notre engagement d'offrir un processus décisionnel juste, ouvert et responsable.
 - Les conseils de santé demeurent déterminer à mener leurs procédures à l'échelle de la province et continuent de tenir des audiences à l'extérieur de Toronto, le plus souvent à London, Ottawa, Windsor, Waterloo, Thunder Bay, Kingston et Sudbury. Qui plus est, les conseils de santé dirigeront leurs instances par écrit ou par voie électronique (par téléconférence), lorsque les causes s'y prêtent.
 - Mai 2013 a vu l'aboutissement d'un projet visant à regrouper les règles de pratique et de procédure de chaque conseil en un ensemble unique de règles. Les nouvelles Règles communes de pratique et de procédure sont entrées en vigueur le 1^{er} mai 2013. Cet ensemble de règles plus claires, simplifiées et concises aidera les parties à accéder aux services des conseils de santé et améliorera l'expérience des personnes qui les utilisent. De plus, 17 directives de pratique ont été élaborées en consultation avec les membres des conseils de santé et le personnel du Secrétariat. Les directives de pratique ont été mises à la disposition du public à l'automne 2013. Les directives de pratique vont de pair avec les Règles communes de pratique et de procédure des conseils de santé et présentent des conseils concrets aux membres du public sur la façon d'obtenir des services précis liés à leur dossier, comme demander un ajournement, une conférence préparatoire ou un retrait. Cette réalisation renforce l'engagement envers l'objectif des conseils de santé d'améliorer la prestation des services et s'inscrit dans l'initiative d'accès à la justice des conseils.

- Les conseils de santé ont terminé avec succès la sixième année du projet Student Advocacy (projet de défense des droits par des étudiants), dans le cadre duquel des étudiants en droit représentent bénévolement les parties à des conférences préparatoires et à des examens. Fonctionnant sans lien de dépendance, les conseils de santé ont collaboré avec la Medico-Legal Society of Toronto et le Réseau national d'étudiant(e)s pro bono et ont obtenu la participation d'étudiants de la faculté de droit de l'Université de Toronto, de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa, de la Osgoode Hall Law School, ainsi que des bénévoles des professions juridique et médicale. Ce partenariat continue à renforcer la relation des conseils de santé avec ces organismes et à améliorer l'accès du public à la justice.
- Cette année, nous avons également vu un engagement soutenu envers le programme de formation à la préparation de sommaires et aux fonctions de commis aux cas offert par les conseils de santé. Avec la participation d'étudiants en droit de la faculté de droit de l'Université de Toronto, de la Osgoode Hall Law School de l'Université York et de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa, les étudiants bénévoles rédigent des sommaires pour des causes faisant jurisprudence, remplissent les fonctions de commis aux cas au cours d'audiences et d'examens et préparent des annotations législatives.
- Les conseils de santé ont continué à appuyer le programme d'été pour les jeunes et le programme estival de mentorat de la faculté de droit de l'Université de Toronto, tenant une séance pratique d'une demi-journée pour les élèves de l'école secondaire, afin de les aider à comprendre la réglementation de la santé et de la justice administrative en Ontario.
- **Accessibilité :**
 - Les conseils de santé ont pris l'engagement de défendre les principes énoncés dans la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*³ en veillant à ce que les personnes handicapées aient l'occasion, à l'instar de toute autre personne, d'accéder aux services assurés par les conseils et d'en profiter. Les conseils de santé ont rempli les exigences énoncées dans les Normes d'accessibilité pour le service à la clientèle.
- **Responsabilité :**
 - **Prestation des services :**
 - Poursuivant notre engagement à l'égard de l'amélioration de la prestation des services, notre volume de dossiers actifs reste stable, avec un peu plus de 80 pour cent des dossiers résolus en moins d'un an.
 - La technologie est un élément clé de l'amélioration de la prestation des services. C'est pourquoi nous continuons à nous concentrer sur l'utilisation de la technologie pour la diffusion et la réception de documents et avons entrepris des démarches pour encourager les parties à le faire aussi, lorsque c'est opportun.

³ Lois de l'Ontario, 2005, ch. 11

- Les conseils de santé continuent à tenir des conférences préparatoires pour tous les dossiers dont les conseils sont saisis afin de veiller à ce que les parties comprennent la compétence des conseils et les processus s’y rattachant et de créer un cadre confidentiel pour discuter des dossiers et définir des points d’entente. Au cours du dernier exercice financier, les conseils de santé ont simplifié leur processus pour les conférences préparatoires en faisant davantage appel aux vice-présidents des conseils afin de s’assurer que les pratiques des conseils soient beaucoup mieux comprises et qu’un calendrier d’activité soit fourni aux parties.

Responsabilité financière :

- Fidèles à notre engagement à l’égard de l’amélioration de notre rentabilité sans compromettre la prestation des services, nous continuons à nous concentrer sur la technologie, comme indiqué dans la section précédente sur la prestation des services. Au cours du dernier exercice, la CARPS et la CARSS ont réussi à réduire de façon globale leurs coûts liés aux photocopies et aux services de messagerie ainsi que leurs coûts administratifs connexes de 22 pour cent comparativement à ceux de 2012-2013.
- De plus, les coûts de fonctionnement des deux commissions ont diminué de 14 pour cent par rapport à ceux de l’exercice financier 2012-2013. Ces résultats continuent d’être attribuables à la compétence et à l’expérience des membres, à l’optimisation des ressources des membres régionaux et à l’attention accordée à l’efficacité dans la gestion des cas et aux séances de formation et d’éducation des membres.
- Bien que le volume d’activités liées à la CARPS et à la CARSS, notamment les prises en charge, les conférences préparatoires et les audiences ou examens, soit plus important qu’il ne l’était il y a cinq ans, les coûts associés aux paiements versés aux membres ont diminué de 34 pour cent au cours de cette période.

D. ACTIVITÉS DE LA COMMISSION D'APPEL ET DE RÉVISION DES PROFESSIONS DE LA SANTÉ

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE LA CARPS

La CARPS est un tribunal décisionnel autonome dont le domaine de compétence concerne les activités de réglementation de 27 ordres qui régissent 29 professions de santé humaine et vétérinaire réglementées, ainsi que les décisions relatives aux privilèges rendues par les conseils de 155 hôpitaux publics. La Commission entend également les appels des décisions des comités d'agrément pour les pharmacies et les cabinets de vétérinaires.

La raison d'être de la CARPS est de tenir des audiences, de mener des examens, de rendre des décisions et des ordonnances et de formuler des recommandations relativement à ce qui suit :

- les décisions prises par le comité des enquêtes, des plaintes et des rapports des ordres régissant les professions de la santé autoréglementées de l'Ontario;
- les décisions prises par le comité des plaintes de l'Ordre des vétérinaires de l'Ontario;
- les décisions prises par les comités de l'inscription des ordres;
- les droits hospitaliers des médecins en vertu de la *Loi sur les hôpitaux publics*;
- l'agrément des cabinets de vétérinaires et des établissements pharmaceutiques.

Activités récentes de la CARPS*				
Du 1 ^{er} avril 2013 au 31 mars 2014	Demandes reçues	Conférences préparatoires tenues	Questions entendues	Décisions rendues
Examen des plaintes	587	611	354	384
Inscription – audiences	57	45	15	9
Inscription – examens	73	69	47	32
Agrément	4	3	0	0
Audiences et motions aux termes de la <i>Loi sur les hôpitaux publics</i>	3	10	2	1
TOTAL	724	738	418	426

*Toutes les données statistiques présentées dans le rapport sont exactes à +/- 1 % près sauf indication contraire.

Statistiques sur les demandes soumises à la CARPS

Demandes soumises à la CARPS par type de cas					
Type de dossier	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Examen des plaintes	393	488	629	586	587
<i>Loi sur les hôpitaux publics</i>	8	5	5	6	3
Inscription – audiences	29	41	22	28	57
Inscription – examens	42	70	80	62	73
Demande aux termes de l'article 26 – <i>Loi sur les vétérinaires</i>	4	0	0	0	0
Demande aux termes de l'article 28 – Code des professions de la santé (LPSR)	22	23	25	12	45
Agrément	2	0	3	0	4
Nombre total de demandes reçues par la CARPS	500	627	764	694	769

Nombre de demandes soumises à la CARPS par ordre : examen des plaintes*					
Ordre	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario	56,5 %	63 %	69 %	72 %	59 %
Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario	4,5 %	4,5 %	7,5 %	3 %	17,5 %
Ordre royal des chirurgiens dentistes de l'Ontario	14 %	12 %	9 %	9 %	8 %
Ordre des pharmaciens de l'Ontario	5 %	2 %	2 %	0,5 %	2 %
Ordre des vétérinaires de l'Ontario	5 %	3 %	3,5 %	3 %	2 %
Ordre des psychologues de l'Ontario	4 %	5 %	2 %	3 %	1,5 %
Autres ordres	11 %	10,5 %	7 %	9,5 %	10 %
Nombre total de demandes d'examen de plaintes	393	488	629	586	587

*Les chiffres sont présentés en pourcentage de l'ensemble des demandes d'examen de plaintes soumises à la CARPS. Les pourcentages sont arrondis au demi-point près.

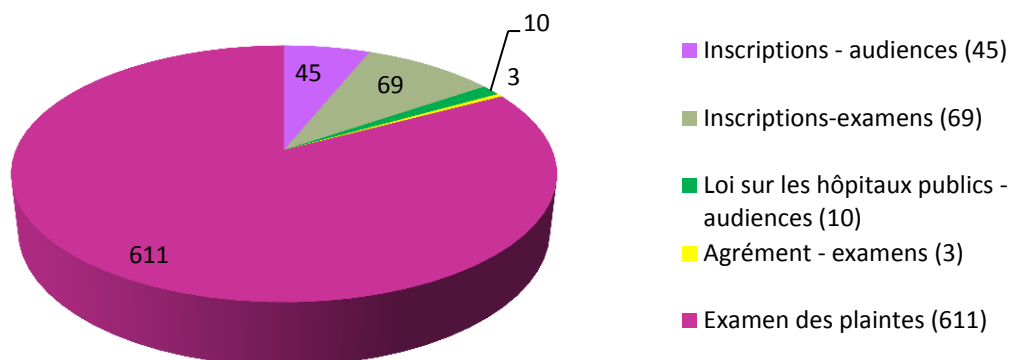
Rapport annuel 2013-2014 de la Commission d'appel et de révision des professions de la santé, de la Commission d'appel et de révision des services de santé et du Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C

Nombre de demandes soumises à la CARPS par ordre : agrément*					
Ordre	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario	60 %	61 %	74 %	86 %	80,5 %
Ordre des psychologues de l'Ontario	8,5 %	8 %	4 %	7 %	1,5 %
Ordre des diététistes de l'Ontario	3 %	2,5 %	0 %	2 %	1 %
Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario	12,5 %	15,5 %	10 %	1 %	5 %
Ordre des audiologistes et orthophonistes de l'Ontario	0 %	0 %	1 %	0 %	0 %
Ordre des denturologues de l'Ontario	0 %	8,5 %	2 %	0 %	0 %
Ordre des vétérinaires de l'Ontario	0 %	1 %	0 %	0 %	0 %
Autres ordres	16 %	3,5 %	9 %	4 %	11,5 %
Nombre total de demandes reçues concernant l'agrément	71	111	102	90	130

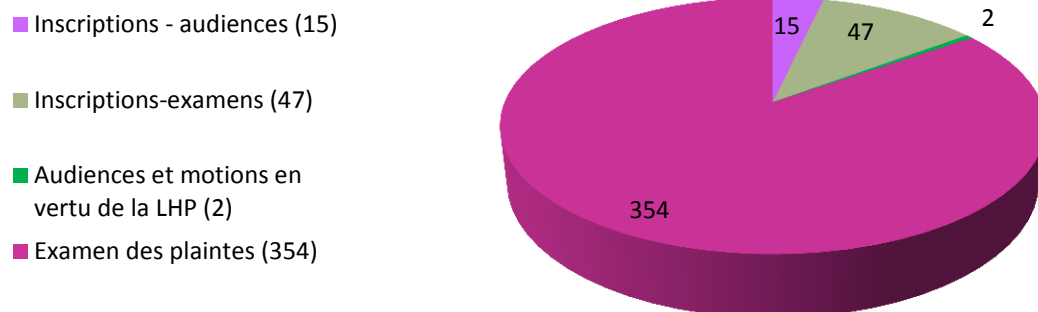
* Les chiffres sont présentés en pourcentage de l'ensemble des demandes soumises à la CARPS concernant l'agrément. Les pourcentages sont arrondis au demi-point près.

ÉVÈNEMENTS ET ACTIVITÉS DE LA CARPS

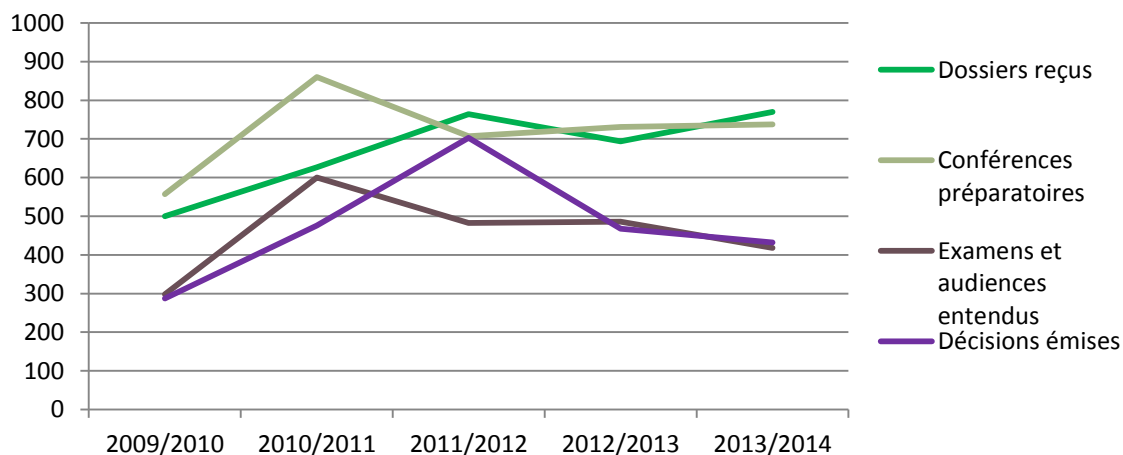
CONFÉRENCES PRÉPARATOIRES TENUES PAR LA CARPS PAR TYPE DE CAS



EXAMENS ET AUDIENCES TENUS PAR LA CARPS PAR TYPE DE CAS



TENDANCES POUR LES ACTIVITÉS DE LA CARPS



CARPS – EXAMEN DES PLAINTES : DOSSIERS ACTIFS ET CONCLUSIONS

CARPS – Examen des plaintes : dossiers actifs					
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Nombre de dossiers actifs en début de période	875	838	703	546	527
Demandes reçues	393	488	629	586	587
Nombre total de dossiers	1 268	1 326	1 332	1 132	1 114
Décisions rendues	301	421	619	400	384
Cas réglés*	76	169	122	173	155
Dossiers clos**	53	33	45	32	39
Nombre total de cas résous	430	623	786	605	578
Nombre de dossiers actifs en fin de période	838	703	546	527	536

* Anciennement appelés retraits. Le changement de terminologie reflète les efforts déployés par la Commission et son personnel pour assurer le règlement rapide des dossiers.

** Comprend les cas non traités en raison du manque de temps, les demandes frivoles ou vexatoires, inadmissibles, hors compétence et les résolutions administratives.

CARPS – Examen des plaintes : conclusions ⁴					
	<u>2009-2010</u>	<u>2010-2011</u>	<u>2011-2012</u>	<u>2012-2013</u>	<u>2013-2014</u>
Cas confirmés	85 %	85 %	85 %	91,5 %	89,5 %
Cas renvoyés	15 %	15 %	15 %	8,5 %	10,5 %
Nombre total de décisions rendues	301	421	619	400	384

*Pourcentages arrondis au demi-point près.

⁴ La CARPS ne rend pas les décisions le jour des examens ou des audiences. Il est probable que le nombre de conclusions rendues dans une année donnée ne corresponde pas au total des causes entendues.

CARPS – INSCRIPTION : DOSSIERS ACTIFS ET CONCLUSIONS

CARPS – Inscription : dossiers actifs					
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Nombre de dossiers actifs en début de période	42	66	70	57	63
Demandes reçues	71	111	102	90	130
Nombre total de dossiers	113	177	172	147	193
Décisions rendues	21	57	64	51	41
Cas réglés*	17	39	40	29	31
Dossiers clos**	9	11	11	4	23
Nombre total de cas résous	47	107	115	84	95
Nombre de dossiers actifs en fin de période	66	70	57	63	98

* Anciennement appelés retraits. Le changement de terminologie reflète les efforts déployés par la Commission et son personnel pour assurer le règlement rapide des dossiers.

** Comprend les cas non traités en raison du manque de temps, les demandes frivoles ou vexatoires, inadmissibles, hors compétence, les abandons et les résolutions administratives.

CARPS – Inscription : conclusions ⁵					
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Cas confirmés	52 %	88 %	83 %	92 %	90 %
Cas renvoyés	48 %	12 %	17 %	8 %	10 %
Nombre total de décisions rendues	21	57	64	51	41

*Pourcentages arrondis au demi-point près.

⁵ La CARPS ne rend pas les décisions le jour des examens ou des audiences. Il est probable que le nombre de conclusions rendues dans une année donnée ne corresponde pas au total des causes entendues.

RECOMMANDATIONS DE LA CARPS

Dans le cadre de son mandat visant l'intérêt du public, la CARPS est habilitée à formuler des recommandations pour les décisions relatives aux plaintes et à l'inscription et à les adresser au comité des enquêtes, des plaintes et des rapports ainsi qu'au comité de l'inscription des ordres régissant les professions de la santé réglementées⁶ et au comité des plaintes de l'Ordre des vétérinaires de l'Ontario⁷. Les recommandations précisent les préoccupations entourant la procédure des ordres ou leur politique et, généralement, la CARPS détermine que les ordres mettent à exécution les changements recommandés.

Recommandations de la CARPS – Conclusions						
	2011-2012		2012-2013		2013-2014	
Recommandation par type*	Examen des plaintes	Inscription	Examen des plaintes	Inscription	Examen des plaintes	Inscription
Mettre à jour la pratique de l'ordre	3 %	8 %	1 %	4 %	0,25 %	0 %
Améliorer la procédure de communication	1 %	29 %	0 %	10 %	0,25 %	10 %
Nombre total de recommandations faites	3 %	36 %	1 %	14 %	0,5 %	10 %
Nombre total de décisions rendues	619	64	400	51	384	41

*Les chiffres sont présentés en pourcentage de l'ensemble des décisions prononcées et sont arrondis au point de pourcentage près.

⁶ Paragraphe 35 (1) du *Code des professions de la santé*, Annexe 2 de la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*, Lois de l'Ontario, 1991, chap. 18

⁷ Paragraphe 27 (1) de la *Loi sur les vétérinaires*, Lois révisées de l'Ontario, 1990, chap. V.3

Nombre de demandes soumises à la CARPS en vertu de la <i>Loi sur les hôpitaux publics</i>					
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Nombre de dossiers actifs en début de période	4	8	9	8	6
Demandes reçues	8	5	5	6	3
Nombre total de dossiers	12	13	14	14	9
Décisions rendues	1	1	4	5	1
Cas réglés*	1	3	2	3	5
Dossiers clos**	2	0	0	0	0
Nombre total de cas résolus	4	4	6	8	6
Nombre de dossiers actifs en fin de période	8	9	8	6	3

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA CARPS

Résultats financiers de la CARPS					
DESCRIPTION	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
RÉSULTATS FINANCIERS⁸					
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES⁹					
Participation aux délibérations ¹⁰	256 871	341 652	289 615	287 409	239 572
Préparation des délibérations	216 821	304 659	243 765	279 726	238 767
Rédaction de décisions	550 923	575 942	499 210	407 715	363 834
Divulgaration	397 826	335 878	244 870	244 631	219 383
Éducation et administration de la Commission ¹¹	613 013	546 092	275 562	268 961	253 154
Conférences préparatoires	130 575	187 681	134 661	159 143	143 232
DÉPENSES LIÉES AUX DÉLIBÉRATIONS					
Services des sténographes judiciaires	9 147	12 622	6 395	5 382	3 135
AUTRES DÉPENSES					
Services juridiques indépendants	118 620	198 186	201 975	198 222	208 386
Communications ¹²	183 328	201 840	183 394	117 586	29 047
Déplacements ¹³	251 240	265 660	142 140	112 128	131 209
TOTAL	2 728 364 \$	2 970 212 \$	2 221 587 \$	2 080 903 \$	1 829 719 \$

⁸ Tous les montants sont en dollars canadiens et sont arrondis au dollar près.

⁹ Période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2014 : membre représentant du public = 398 \$; vice-présidence = 491 \$.

¹⁰ Comprend les coûts liés à la participation, aux délibérations et aux annulations.

¹¹ Comprend les coûts liés à l'éducation, à l'administration, au temps de déplacement et à toutes les réunions des commissions et du comité.

¹² Comprend les coûts suivants : services linguistiques, interprétation gestuelle, dispositifs techniques pour personnes malentendantes, traduction, impression, photocopies, frais d'accès, envois postaux, téléphone, téléconférence et fournitures de bureau. À compter de l'exercice 2013-2014, les coûts des envois postaux ne font plus partie des « Communications », mais sont saisis dans les coûts de fonctionnement du Secrétariat des conseils de santé.

¹³ Comprend les frais de déplacement, d'hébergement et de location d'installations. Les frais de déplacement sont présentés séparément des frais liés aux communications.

E. ACTIVITÉS DE LA COMMISSION D'APPEL ET DE RÉVISION DES SERVICES DE SANTÉ

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE LA CARSS

La CARSS est un tribunal décisionnel autonome qui a pour mandat de recevoir les appels en vertu de lois de santé précises et de rendre des décisions sur ceux-ci.

La raison d'être de la CARSS est de tenir des audiences, de mener des examens, de rendre des décisions et des ordonnances et de formuler des recommandations relativement à ce qui suit :

- les décisions du Régime d'assurance-santé de l'Ontario concernant l'admissibilité et les paiements;
- les décisions des organismes en vertu de la *Loi de 1994 sur les services de soins à domicile et les services communautaires* concernant l'admissibilité aux services;
- les ordres du médecin hygiéniste et des inspecteurs de la santé publique;
- les décisions du directeur concernant la délivrance des permis en vertu de la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée*;
- les décisions du directeur concernant l'agrément d'établissements de santé autonomes.

Activités récentes de la CARSS				
Du 1 ^{er} avril 2013 au 31 mars 2014	Demandes reçues	Conférences préparatoires tenues	Questions entendues	Décisions rendues
<i>Loi sur l'assurance-santé</i>	383	551	60	71
<i>Loi sur les établissements de santé autonomes</i>	10	20	0	0
<i>Loi sur la protection et la promotion de la santé</i>	12	43	1	1
<i>Loi sur les services de soins à domicile et les services communautaires</i>	9	47	6	4
<i>Loi sur les foyers de soins de longue durée</i>	3	14	6	1
<i>Loi sur l'immunisation des élèves</i>	1	0	0	0
<i>Loi sur l'engagement d'assurer l'avenir de l'assurance-santé</i>	0	0	0	0
TOTAL	418	675	73	77

STATISTIQUES SUR LES DOSSIERS DE LA CARSS

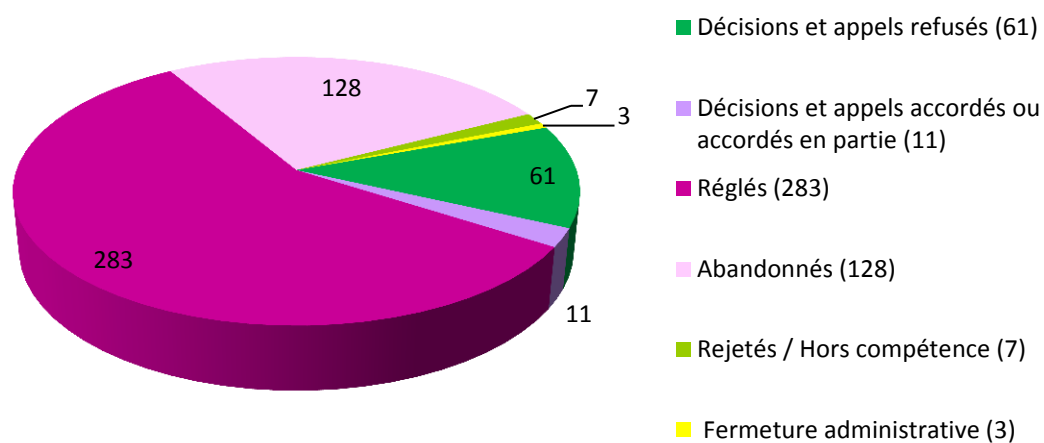
Demandes reçues par la CARSS (par loi)					
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
<i>Loi sur l'assurance-santé</i>	387	344	302	344	383
<i>Loi sur la protection et la promotion de la santé</i>	13	12	9	17	12
<i>Loi sur les services de soins à domicile et les services communautaires</i>	0	8	11	11	9
<i>Loi sur les établissements de santé autonomes</i>	14	7	8	9	10
<i>Loi sur les foyers de soins de longue durée</i>	0	6	6	8	3
<i>Loi sur l'engagement d'assurer l'avenir de l'assurance-santé</i>	1	0	1	1	0
<i>Loi sur l'immunisation des élèves</i>	0	1	4	1	1
<i>Loi sur les ambulances</i>	0	1	0	0	0
<i>Loi sur la protection contre les rayons X</i>	0	0	0	0	0
<i>Loi sur les arrêtés extraordinaires relatifs aux établissements de santé</i>	0	0	0	0	0
<i>Loi autorisant des laboratoires médicaux et des centres de prélèvement</i>	0	0	0	0	0
<i>Loi sur les soins de longue durée</i>	9	14	0	0	0
<i>Loi sur les hôpitaux privés</i>	0	0	0	0	0
Nombre total de dossiers	424	393	341	391	418

STATISTIQUES SUR LES DOSSIERS ET LES CONCLUSIONS DE LA CARSS

Sommaire des dossiers de la CARSS					
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Nombre de dossiers actifs en début de période	600	535	457	293	308
Demandes reçues	424	393	341	391	418
Nombre total de dossiers	1 024	928	798	684	726
Dossiers clos**	489	471	505	376	499
Nombre de dossiers actifs en fin de période	535	457	293	308	227

** Le nombre total de dossiers clos comprend ceux ayant fait l'objet d'une fermeture administrative, d'une résolution, d'un abandon, d'un règlement ou d'une décision.

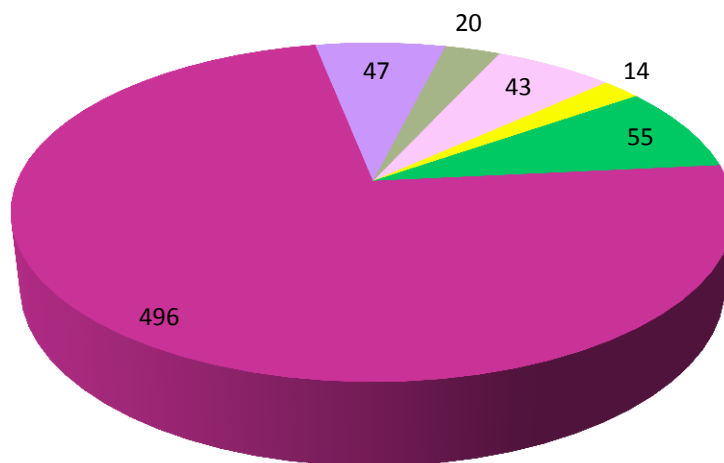
DOSSIERS CLOS DE LA CARSS EN 2013-2014



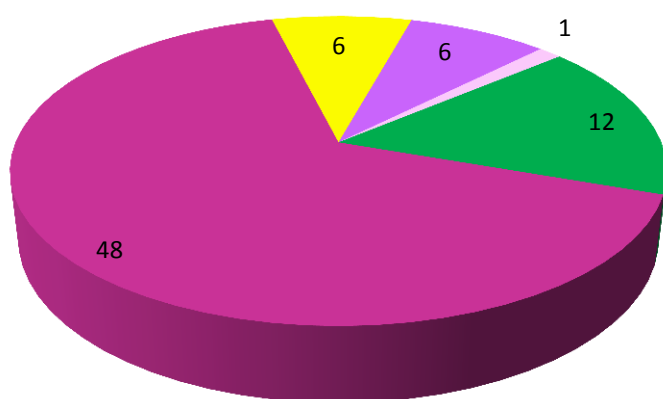
ÉVÈNEMENTS ET ACTIVITÉS DE LA CARSS

**Conférences préparatoires tenues par la CARSS
(par type de cas)**

- Loi sur les établissements de santé autonomes (20)
- Loi sur la protection et la promotion de la santé (43)
- Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée (14)
- Loi sur l'assurance-santé Éligibilité (55)
- Loi sur l'assurance-santé Assuré (496)
- Loi de 1994 sur les services de soins à domicile et les services communautaires (47)



**Examens et audiences tenus par la CARSS
(par type de cas)**



- Loi sur l'assurance-santé - Éligibilité (12)
- Loi sur l'assurance-santé - Assuré (48)
- Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée (6)
- Loi de 1994 sur les services de soins à domicile et les services communautaires (6)
- Loi sur la protection et la promotion de la santé (1)

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA CARSS

Résultats financiers de la CARSS					
RÉSULTATS FINANCIERS ¹⁴					
DESCRIPTION	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES ¹⁵					
Participation aux délibérations ¹⁶	159 593	121 741	125 343	85 915	60 340
Préparation des délibérations	75 322	80 262	81 904	65 816	43 188
Rédaction de décisions	168 239	126 466	128 409	103 907	72 003
Éducation et administration de la Commission ¹⁷	158 031	128 758	104 986	128 488	101 048
Conférences préparatoires	75 742	108 066	91 816	88 388	110 922
DÉPENSES LIÉES AUX DÉLIBÉRATIONS					
Services des sténographes judiciaires	20 325	26 895	31 970	27 622	16 552
AUTRES DÉPENSES					
Services juridiques indépendants	127 050	140 625	167 835	171 571	170 478
Communications ¹⁸	64 126	85 566	102 476	88 541	27 300
Déplacements ¹⁹	28 471	34 050	45 599	27 208	30 967
TOTAL	876 899 \$	852 429 \$	880 338 \$	787 456 \$	632 798 \$

¹⁴ Tous les montants sont en dollars canadiens et sont arrondis au dollar près.

¹⁵ Période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2014 : membre représentant du public = 398 \$; vice-présidence = 491 \$.

¹⁶ Comprend les coûts liés à la participation, aux délibérations et aux annulations.

¹⁷ Comprend les coûts liés à l'éducation, à l'administration, au temps de déplacement et à toutes les réunions des commissions et du comité.

¹⁸ Comprend les coûts suivants : services linguistiques, interprétation gestuelle, dispositifs techniques pour personnes malentendantes, traduction, impression, photocopies, frais d'accès, envois postaux, téléphone, téléconférence et fournitures de bureau. À compter de l'exercice 2013-2014, les coûts des envois postaux ne font plus partie des « Communications », mais sont saisis dans les coûts de fonctionnement du Secrétariat des conseils de santé.

¹⁹ Comprend les frais de déplacement, d'hébergement et de location d'installations. Les frais de déplacement sont présentés séparément des frais liés aux communications.

F. ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION POUR LE PROGRAMME ONTARIEN D'AIDE AUX VICTIMES DE L'HÉPATITE C

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU COMITÉ DE RÉVISION POUR LE PROGRAMME ONTARIEN D'AIDE AUX VICTIMES DE L'HÉPATITE C

Le Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C est un tribunal administratif autonome qui fonctionne sans lien de dépendance vis-à-vis du ministère de la Santé et des Soins de longue durée et du Bureau du Programme. Le Comité de révision examine les décisions de l'évaluateur concernant l'admissibilité aux indemnités offertes dans le cadre du Programme.

Sommaire des dossiers du Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C					
	2009-2010	2009-2010	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Nombre de dossiers actifs en début de période	64	64	16	10	6
Nombre de demandes reçues	13	13	10	14	6
Nombre total de dossiers	77	77	26	24	12
Décisions rendues	25	25	13	13	2
Dossiers clos*	33	33	3	5	3
Nombre de dossiers actifs en fin de période	19	19	10	6	7

* Comprend les dossiers ayant fait l'objet d'un règlement, d'un abandon ou d'une fermeture administrative.

RÉSULTATS FINANCIERS DU COMITÉ DE RÉVISION POUR LE PROGRAMME ONTARIEN D'AIDE AUX VICTIMES DE L'HÉPATITE C

Résultats financiers du Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C ²⁰					
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Indemnités journalières ²¹	28 330	13 134	15 821	13 333	6 467
Autres dépenses	1 360	596	1 053	1 448	394
Total	29 690 \$	13 730 \$	16 874 \$	14 781 \$	6 861 \$

²⁰ Tous les montants sont en dollars canadiens et sont arrondis au dollar près.

²¹ Période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009 : membre représentant du public = 391 \$.
Période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2013 : membre représentant du public = 398 \$.

G. ACTIVITÉS COMBINÉES DES CONSEILS DE SANTÉ

Dossiers actifs des conseils de santé					
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
CARPS	904	773	625	598	643
CARSS	535	457	293	308	227
POAVHC	19	16	8	6	7
Total	1 561	1 249	929	912	877

Nombre de demandes reçues par tous les conseils de santé					
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
CARPS	500	627	764	694	769
CARSS	424	393	341	391	418
POAVHC	13	8	9	14	6
Total	941	1 028	1 114	1 099	1 193

H. MEMBRES

Liste des membres de la CARPS au 31 mars 2014

Nom	Prénom	Début du mandat (décret)	Fin du mandat (décret)	Poste	Lieu
Bates*	Timothy	28 juillet 2010	27 juillet 2015**	Repr. du public	Toronto
Beamish*	James T.	2 décembre 2009	1 ^{er} décembre 2014	Repr. du public	Toronto
Bélanger-Hardy*	Louise	20 juin 2007	19 juin 2016	Repr. du public	Ottawa
Bossin*	Michael	7 mars 2007	6 mars 2017	Repr. du public	Ottawa
Boucher*	Michael	3 septembre 2008	2 septembre 2014	Repr. du public	London
Bryant*	Sally	20 juin 2012	19 juin 2014	Repr. du public	Toronto
Burstyn*	Marla K.	11 mars 2009	10 mars 2017	Repr. du public	Toronto
Cohen	Sheldon	22 décembre 2005	21 décembre 2016	Repr. du public	Toronto
D'Amours*	Marc	18 février 2009	17 février 2019	Repr. du public	Champlain
Dault*	James F.	20 juin 2007	19 juin 2016	Repr. du public	Barrie
Denov	Celia	5 janvier 2006	4 janvier 2017	Repr. du public	Toronto
Downing*	Beth	2 décembre 2009	1 ^{er} décembre 2014	Repr. du public	Oakville
Farha*	Soraya	11 mars 2009	10 mars 2019	Repr. du public	Toronto
Foda	Rabiz	27 juin 2007	26 juin 2015	Repr. du public	Mississauga
Getson	Gary	3 février 2006	2 février 2016	Repr. du public	Unionville
Giroux*	François	14 novembre 2012	13 novembre 2015	Repr. du public	Ottawa
Go*	Avvy Yao-Yao	2 mars 2005	1 ^{er} mars 2016**	Repr. du public	Toronto
Goldberg*	Bonnie	13 février 2008	12 février 2018**	Repr. du public	Toronto
Grant*	Norma D.	3 septembre 2008	2 septembre 2018	Repr. du public	Toronto
Gruben*	Vanessa	2 décembre 2009	1 ^{er} décembre 2014	Repr. du public	Ottawa
Heyninck*	Emanuela	15 septembre 2010	14 septembre 2015**	Repr. du public	London
Huscroft*	Grant	9 juillet 2008	8 juillet 2018**	Repr. du public	London
Jovanovic*	Stephen	30 mai 2006	10 mars 2019	Repr. du public	Windsor
Kelly*	Thomas J.J.	15 décembre 2005	14 décembre 2016	Repr. du public	London
King	Christopher	3 février 2006	2 février 2016	Repr. du public	Markham
Kovanchak*	Stephen G.	8 avril 2009	7 avril 2019	Repr. du public	Thunder Bay
Lobu	Taivi	1 ^{er} janvier 2014	10 juin 2014	Présidente	Toronto
Lobu*	Taivi	11 avril 2006	23 février 2018**	Repr. du public	Toronto
Makhamra*	Samia	7 mai 2008	6 mai 2016	Repr. du public	Toronto
McKelvey	Darcie	13 février 2008	12 février 2018	Repr. du public	Caledon
McKeown*	Sharon	25 février 2009	24 février 2019	Repr. du public	Windsor
Moss*	Christine T.	11 mars 2009	10 mars 2019	Repr. du public	Toronto
Ouellet*	Sonia	7 mars 2007	6 mars 2017	Repr. du public	Ottawa
Petryna	Brenda	10 août 2006	9 août 2014	Repr. du public	Sudbury
Proulx*	Chantal	18 février 2009	17 février 2017	Repr. du public	Ottawa
Ryan Elliott*	Kathleen	7 mars 2007	6 mars 2017	Repr. du public	Cobourg
Sanchez de Malicki	Elvira	28 mai 2008	27 mai 2018	Repr. du public	Toronto
Scrimshaw*	David	20 juin 2012	19 juin 2017	Repr. du public	Ottawa
Siddiqui*	Yasmeen	12 mai 2010	11 mai 2015**	Repr. du public	Toronto
Sossin*	Lorne	25 octobre 2006	24 octobre 2016**	Repr. du public	Toronto
Stanton*	Kim	1 ^{er} août 2012	31 juillet 2014	Repr. du public	Toronto
Steele*	Robert L.	8 octobre 2008	7 octobre 2018	Repr. du public	Burlington

Liste des membres de la CARPS au 31 mars 2014

St-Hilaire*	Gabrielle	30 avril 2008	29 avril 2018	Repr. du public	Ottawa
Tye*	Hugh	16 avril 2008	15 avril 2018	Repr. du public	Hamilton
Vauthier*	Janice H.	15 décembre 2005	23 février 2018**	Vice-présidente	Thunder Bay
Wilton*	Carol	20 octobre 2010	19 octobre 2015**	Repr. du public	Hamilton

* Nomination conjointe à la CARSS.

** Depuis l'exercice 2012, le mandat des membres est renouvelé conformément aux dispositions du Règlement de l'Ontario 88/11 pris en application de la *Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux*

Liste des membres de la CARSS au 31 mars 2014

Nom	Prénom	Début du mandat (décret)	Fin du mandat (décret)	Poste	Lieu
Bates*	Timothy	28 juillet 2010	27 juillet 2015**	Repr. du public	Toronto
Beamish*	James T.	2 décembre 2009	1 ^{er} décembre 2014	Repr. du public	Toronto
Bélanger-Hardy*	Louise	25 mars 2009	24 mars 2019	Repr. du public	Ottawa
Bossin*	Michael	23 mars 2011	22 mars 2016**	Repr. du public	Ottawa
Boucher*	Michael	18 novembre 2009	24 novembre 2014	Repr. du public	London
Bryant*	Sally	20 juin 2012	19 juin 2014	Repr. du public	Toronto
Burstyn*	Marla K.	3 novembre 2004	10 mars 2017	Repr. du public	Toronto
Cohen	May	9 avril 2003	8 avril 2014	Repr. du public	Toronto
D'Amours*	Marc	18 février 2009	17 février 2019	Repr. du public	Champlain
Dault*	James F.	2 décembre 2009	1 ^{er} décembre 2014	Repr. du public	Barrie
Downing*	Beth	15 juillet 2005	14 juillet 2016	Repr. du public	Oakville
Farha*	Soraya	3 mars 2004	2 mars 2017	Repr. du public	Toronto
Giroux*	François	14 novembre 2012	13 novembre 2015	Repr. du public	Ottawa
Go*	Avvy Yao-Yao	18 avril 2011	17 avril 2016	Repr. du public	Toronto
Goldberg*	Bonnie	23 mars 2011	22 mars 2016**	Repr. du public	Toronto
Grant*	Norma D.	23 mars 2011	22 mars 2016**	Repr. du public	Toronto
Gruben*	Vanessa	2 décembre 2009	1 ^{er} décembre 2014	Repr. du public	Ottawa
Heyninck*	Emanuela	15 septembre 2010	14 septembre 2015**	Repr. du public	London
Huscroft*	Grant	9 février 2011	8 février 2016**	Repr. du public	London
Jovanovic*	Stephen	11 mars 2009	10 mars 2019	Repr. du public	Windsor
Kelly*	Thomas J.J.	11 mars 2009	17 juillet 2014**	Vice-président	London
Kovanchak*	Stephen G.	8 avril 2009	7 avril 2019	Repr. du public	Thunder Bay
Lobu	Taivi	1 ^{er} janvier 2014	10 juin 2014	Présidente	Toronto
Lobu*	Taivi	11 mars 2009	10 mars 2019	Repr. du public	Toronto
Lum	Lillie Lai Quon	1 ^{er} février 1999	22 mars 2016**	Repr. du public	Thornhill
Makhamra*	Samia	23 mars 2011	22 mars 2016**	Repr. du public	Toronto
McKeown*	Sharon	25 février 2009	24 février 2019	Repr. du public	Windsor
Moss*	Christine T.	1 ^{er} février 1999	22 mars 2016**	Repr. du public	Toronto
Mullan	Elizabeth A.	15 avril 2003	14 avril 2016	Repr. du public	Toronto
Ouellet*	Sonia	3 mai 2010	2 mai 2015**	Vice-présidente	Ottawa
Proulx*	Chantal	18 février 2009	17 février 2017	Repr. du public	Ottawa
Ryan Elliott*	Kathleen	23 mars 2011	22 mars 2016**	Repr. du public	Cobourg

Liste des membres de la CARSS au 31 mars 2014

Scrimshaw*	David	20 juin 2012	19 juin 2014	Repr. du public	Ottawa
Siddiqui*	Yasmeen	12 mai 2010	11 mai 2015**	Repr. du public	Toronto
Sossin*	Lorne	11 mars 2009	10 mars 2019	Repr. du public	Toronto
Stanton*	Kim	1er août 2012	31 juillet 2014	Repr. du public	Toronto
Steele*	Robert L.	23 mars 2011	22 mars 2016	Repr. du public	Burlington
St-Hilaire*	Gabrielle	11 mars 2009	10 mars 2019	Repr. du public	Ottawa
Tye*	Hugh	23 mars 2011	22 mars 2016	Repr. du public	Hamilton
Vauthier*	Janice H.	11 mars 2009	10 mars 2019	Repr. du public	Thunder Bay
Wilton*	Carol	20 octobre 2010	19 octobre 2015**	Repr. du public	Hamilton
Yedwab	Jay Okun	5 juillet 2004	4 juillet 2014**	Repr. du public	Toronto

* Nomination conjointe à la CARPS.

** Depuis l'exercice 2012, le mandat des membres est renouvelé conformément aux dispositions du Règlement de l'Ontario 88/11 pris en application de la *Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux*.

**Liste des membres du Comité de révision pour le Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C au
31 mars 2014**

Nom	Prénom	Début du mandat (décret)	Fin du mandat (décret)	Poste	Lieu
Lobu	Taivi	1 ^{er} janvier 2014	10 juin 2014	Présidente	Toronto
O'Neil	Kathleen	28 août 2008	30 septembre 2015	Membre du Comité	Toronto
Strevens	Linda	31 juillet 2009	30 septembre 2015	Membre du Comité	Toronto

I. PERSONNEL DU SECRÉTARIAT DES CONSEILS DE SANTÉ

Liste du personnel du Secrétariat des conseils de santé au 31 mars 2014

Nom	Prénom	Poste
van der Vliet	Sara	Registrateure
Evora	Sandra	Registrateure adjointe
da Silva	Lolly	Attachée de direction et chercheuse
Demyanenko	Natalya	Coordonnatrice de la gestion des cas
Aberra	Alpha	Agente bilingue de gestion des cas
Baker	Maureen	Agente de gestion des cas
Choudhary	Sofiea	Agente de gestion des cas
Clifford	Andrew	Agent de gestion des cas
Dunscombe	Anna	Agente de gestion des cas
Franklin	Kate	Agente de gestion des cas
Sequeira	Glenn	Agent de gestion des cas
Persaud	Shanti	Coordonnatrice des services administratifs
Ashton	Desiree	Adjointe administrative
Awan	Tariq	Adjointe administrative
Bolinas	Margaret	Adjointe administrative
Nasu	Liisa	Adjointe administrative
Kailas	Mathanan	Gestionnaire, Services de TI
Ramalingam	Aravinth	Analyste, Soutien des systèmes
James	Jean	Agente, Soutien des systèmes
Chandrasekar	Janani	Agent des systèmes